

Communiqué de presse

25/01/2024



Déclaration de grossesse

Gardez votre temps pour ce qui est précieux : faites votre déclaration en ligne sur le caf.fr ou sur l'appli Caf-mon Compte

La déclaration de grossesse donne la possibilité d'obtenir des droits aux prestations familiales et de bénéficier du meilleur accompagnement pendant toute la grossesse.

Cette déclaration permet de mettre à jour la situation auprès des organismes sociaux. Selon le nombre d'enfants, les revenus, la composition du foyer, etc., les nouveaux parents peuvent avoir droit à des aides financières et matérielles.

- Le médecin ou la sage-femme peut faire la déclaration de grossesse en ligne à l'aide de la carte Vitale. Ensuite, l'allocataire a juste à confirmer sa grossesse dès réception du courriel de la Caf l'invitant à mettre à jour sa situation.
- Si le médecin n'a pas déclaré la grossesse, l'allocataire peut le faire sur Caf-Mon Compte ou dans l'Espace Mon Compte sans oublier de transmettre les documents justificatifs demandés.